

**Association des riverains pour la protection
du lac Croche de Sainte-Thècle (ARPLC)**

120, 4^e Avenue Nord lac Croche
Sainte-Thècle (QC) G0X 3G0
Matricule : NEQ 3367248476



Procès-verbal de la 9^{ème} assemblée générale annuelle
Dimanche 26 août 2018
Salle Aubin de Sainte-Thècle
10h00 à 11h30

Étaient présentes à l'assemblée : 36 personnes dont 31 membres.

Invités : MM. Alain Vallée, maire; Jean-François Couture, conseiller; Bertin Cloutier, conseiller; Jacques Tessier, conseiller.

**Les membres du conseil d'administration : Michel Rheault, président; Josée Croteau, secrétaire; Louise Bordeleau, trésorière;
Luc Blais, adm. -communication; Jocelyne Gervais, adm. -site internet; Line Parent, adm. & Marie-Joëlle Tremblay, adm.**

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

L'assemblée débute après vérification du quorum (20 personnes).
Michel Rheault souhaite la bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est présenté par Michel Rheault.

Il est proposé par Claude Bissonnette et secondé par Pierrette Loranger d'adopter l'ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 août 2017

Le procès-verbal a été remis aux membres de l'Association par un membre du CA ou par courriel. Aucune modification n'y est apportée.

Il est proposé par Sylvie Moreau et appuyé par Marc St-Amand d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 août 2017.

[Tapez un texte]

4. Rapport du président (Présentation des membres du Ca)

- Michel Rheault présente le conseil d'administration.
- Il remercie la municipalité pour l'aide apportée pour l'AGA (salle et photocopies).
- Il invite l'assemblée à visiter le kiosque d'informations.
- Il mentionne que l'association débute sa 10^{ième} année d'activité.

5. Rapport de la trésorière

- Louise Bordeleau fait la lecture et explications des résultats de l'année financière du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018, le solde est de 3 252,22\$.
- L'association compte 61 membres.
- Louise Bordeleau mentionne que le cahier de dépenses est disponible pour consultation.

Louise Duchemin et Sylvie Moreau ont procédé à la vérification des comptes.

6. Désignation de deux vérificateurs pour l'année 2017-2018

Il est proposé par Louiselle Trudel et appuyé par Marc St-Amand de renommer Louise Duchemin et Sylvie Moreau comme vérificatrices. Les deux acceptent leurs nominations en tant que vérificatrice.

7. Mot du maire

Le maire Alain Vallée fait une élocution résumant l'année 2017-2018 :

- Problématique de la présence du myriophylle à épi au lac des Chicots, les mesures prises par la municipalité sont en place.
- Une aide financière de 6 millions sur 5 ans, du gouvernement provincial est disponible pour le problème du myriophylle à épi à travers la province.
- Vignettes pour embarcations sur les lacs (10\$/embarcation) :
Lac Croche : de 82 en 2017 à 99 vignettes en 2018 (augmentation de 17)
Lac des Jésuites : de 59 à 28 vignettes (diminution de 31). Étant donné le peu de vignettes achetées au lac des Jésuites, la municipalité n'a pas fourni de gardien pendant les vacances de la construction.
- Algues bleu-vert : plusieurs canicules, beaucoup d'achalandage; fermeture de la plage municipale à quelques occasions au début d'août 2018. Des tests de qualité de l'eau sont faits quotidiennement à la plage municipale. Un projet est en cours pour fournir les jeux d'eau avec l'eau de la municipalité plutôt que l'eau du lac Croche.

- Barrière magnétique au débarcadère du lac Croche : la barrière fût installée pour faciliter l'accès du lac aux pêcheurs en dehors des heures d'ouverture. Belle collaboration de la population.
- La fontaine d'eau est en réparation.
- Toutes les fosses septiques sont conformes.
- Canards : Il y a encore des gens qui nourrissent les canards
- Pont de l'Île au Parc St-Jean-Optimiste: la végétation dense empêche l'eau de circuler librement.
- Une riveraine fait une intervention concernant les algues bleu-vert : elle fait quelques suggestions pour les prévenir : éviter de faire des ronds en bateau pour éviter le brassage de sédiments.
- Une riveraine remercie la municipalité pour l'installation de la barrière magnétique au débarcadère.
- M. le Maire est d'accord pour que les capsules d'information #26 : « La bonne technique de lavage des embarcations » et #27 « Code de conduite pour les embarcations à moteur » soient publiées dans le bulletin municipal au printemps 2019.

8. Bilan annuel et plan d'actions

Michel Rheault présente le bilan annuel et le plan d'actions:

8.1 Bilan 2017-2018

- Participation aux réunions du Comité de protection des lacs (3 membres du lac Croche : Louise, Jocelyne, Michel).
- Présence de deux membres aux assemblées municipales mensuelles.
- Tenue de cinq (5) réunions du conseil d'administration. La 50^{ième} réunion a eu lieu le 29 juillet 2018.
- Gestion et mise à jour du site internet : www.association-laccroche-ste-thecle.ca.
- Réalisation de 6 capsules d'informations.
- L'association comptait 61 membres en 2017-2018; 4 de plus que l'année précédente. Les riverains sont de plus en plus conscients de l'importance de conserver notre lac.
- Entretien de l'aménagement modèle de la bande riveraine au Parc St-Jean-Optimiste.
- Participation de deux membres au C.A. de la Sambba.
- Dossiers complétés ou en cours de suivi pour différentes plaintes en collaboration avec M. Éric Piché, inspecteur municipal : tonte de gazon dans la bande riveraine, algues bleu-vert et le bruit autour du lac.

- Myriophylle à épi : informations via le site internet, contact avec la municipalité pour assurer un suivi très serré.
- Nombre de vignettes en 2018 pour les embarcations (bateaux, motomarines, zodiac, pontons, chaloupes): 99, soit 17 de plus qu'en 2017 dont 7 motomarines de moins au lac Croche.
- Algues bleu-vert 2017 à la plage municipale : 1 fois seulement septembre 2017 et 3 épisodes à l'été 2018.
- Affiches au lac Croche en collaboration avec la municipalité et le conseiller Jean-François Couture (myriophylle à épi et conduite éco responsable)
- Trousse d'informations pour les nouveaux riverains du lac Croche

8.2 Plan d'action 2018-2019

1. Continuer à assurer notre représentation lors des assemblées municipales mensuelles.
2. Continuer notre représentation au comité de protection des lacs de Sainte-Thècle.
3. Accomplir les tâches de la nomination de deux membres de l'ARPLC au CA de la SAMBBA.
4. Continuer à assurer un suivi auprès de la municipalité sur l'application du règlement 288-2012 concernant la revégétalisation de la bande riveraine principalement en ce qui a trait à la tonte de gazon dans cette bande.
5. Remplacer les capsules d'informations par des blocs d'informations concernant les plantes et arbustes pour la bande riveraine.
6. Nouvelle trousse d'information à distribuer aux nouveaux membres, à la municipalité, au comité de la protection des lacs de Sainte-Thècle, à la SAMBBA et/ou toutes personnes ou organismes concernés par la santé du lac Croche.
7. Distribution de cartons informatifs concernant les espèces exotiques envahissantes aux membres. Les cartons seront aussi disponibles à la municipalité lors d'achat de vignettes pour embarcation à moteur.
8. Présentation aux médias de la nouvelle affiche au débarcadère.
9. Autres projets à venir : Possibilité de conférence sur les bateaux électriques.
10. Valoriser l'usage des embarcations sans moteur (canot, Kayak, planche, etc.).
11. Seconder les riverains du lac des Chicots pour la formation d'une association.
12. Rencontrer d'autres associations, visiter une station de lavage de bateau.
13. Sensibiliser les riverains et faire de la prévention sur la plante envahissante myriophylle à épi au lac Croche.

9. A) Présentation de la trousse d'informations pour les nouveaux riverains

Jocelyne Gervais fait la distribution et la description de la trousse d'informations.

9. B) Affiche au débarcadère du parc St-Jean-Optimiste

Michel Rheault et Luc Blais présentent la nouvelle pancarte installée en août 2018 au débarcadère du parc St-Jean-Optimiste. La pancarte vise à prévenir l'apparition du myriophylle à épi en 3 volets :

- ✓ Espèces exotiques envahissantes (dont le myriophylle à épi)
- ✓ Navigation éco-responsable
- ✓ La bande riveraine modèle

Le coût de la pancarte est de 600\$ assumé par l'Association; la municipalité défraie les coûts de l'installation.

10. Présentation par M. Frédéric Lapointe concernant la navigation

M. Lapointe est absent. La présentation est reportée au printemps 2019 avec possibilité de l'annexer à une présentation sur les bateaux électriques.

11. Demande d'approbation pour un changement à la Charte des statuts et règlements de l'ARPLC.

Luc Blais explique la nouvelle proposition du numéro 7.3 :

« 7.3 Le conseil d'administration comble lui-même toute vacance causée par la démission ou l'incapacité d'un de ses membres. Dans une telle situation, le conseil d'administration peut inviter jusqu'à un maximum de deux personnes non-membres de l'association. Ces dernières doivent être résidentes de Sainte-Thècle mais non riveraines du Lac Croche. De plus, elles ne peuvent accéder aux postes d'officier du conseil d'administration. »

L'acceptation du changement est proposée par Andrée Groleau et appuyée par Louiselle Trudel.

12. Élection des membres du conseil d'administration

- 12.1 Mario Magnan est désigné comme président d'élection
- 12.2 Réélu à l'unanimité pour un mandat de 2 ans :
Michel Rheault, président; Josée Croteau, secrétaire; Jocelyne Gervais, administratrice;
Line Parent, administratrice; en remplacement de Luc Blais pour un an
- 12.3 Éluë à l'unanimité au poste vacant : Francine Courchesne, administratrice.

Louise Bordeleau et Marie-Joëlle Tremblay furent élues en 2017 pour 2 ans.

Michel Rheault adresse un mot de remerciements à Luc Blais pour ses 5 années au sein du CA.

13. Varia

- a) Le bruit : M. Gaétan Goyette, riverain de la 4^{ième} avenue Sud expose un problème de bruit dans son secteur causé par une industrie de sciage de bois de corde. Une discussion suit avec les riverains et M. le Maire. M. Gaétan Goyette donne ses coordonnées pour communication par courriel pour toute personne intéressée à discuter du sujet ou apporter des propositions de solutions.

14. Levée de l'assemblée à 12h05